

# COMMUNE

## DE

# VALLANGOUJARD

## ASSAINISSEMENT

La phase active du programme communal d'assainissement est à présent engagée. Le premier résultat concret (et de taille !) est le raccordement (ces jours-ci) du réseau existant (et de toute future extension) à la station d'épuration de Butry : le grand collecteur récemment créé au départ du chemin de Ramponne conduira nos eaux usées vers Labbeville et Nesles... pour finir dans la très moderne et performante station d'épuration de Butry.

L'objectif est que chaque propriété soit dorénavant dotée d'un dispositif d'assainissement d'une efficacité avérée :

- pour les propriétés raccordables, cette efficacité est assurée par leur **raccordement au réseau collectif** ;
- pour les propriétés non raccordées, dès 2015, elles devront avoir obtenu une certification du **bon fonctionnement de leur dispositif d'assainissement individuel** (des précisions seront prochainement apportées sur les modalités du contrôle qui sera réalisé).

L'équité suppose que chacun contribue aux charges en proportion du service offert :

- propriétés non raccordées : prise en charge directe par les particuliers des frais de réalisation, d'entretien et de contrôle de bon fonctionnement de l'assainissement individuel + redevance d'assainissement non collectif pour chaque m3 d'eau potable consommé (0,30 €/m3) ;
- propriétés raccordables et raccordées : taxe de raccordement à régler au moment où le raccordement est réalisé (actuellement 1 000 € pour une construction ancienne, 3 000 € pour une construction neuve) + forfait annuel (120 €) + redevance communale pour chaque m3 d'eau potable consommé (2,50 €/m3) + redevance aux prestataires (en cours de réactualisation pour prendre en compte le raccordement à Butry) ;
- propriétés raccordables mais non raccordées : la loi prévoit que le raccordement soit réalisé **dans les deux ans** après la réalisation du réseau collectif ; en toute hypothèse, les taxes ci-dessus seront prélevées dans deux ans au plus tard ; d'ici-là, la conformité de l'installation actuelle d'assainissement individuel devra avoir été certifiée par un organisme agréé ;
- propriétés raccordées mais non déclarées : il semblerait que quelques propriétés soient raccordées sans qu'il y ait eu de déclaration ; **des vérifications sont en cours** pour que les charges du service d'assainissement soient **équitablement réparties** et les éventuels rattrapages effectués après analyse au cas par cas.

## Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr  
vallangoujard.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	17 H 00 à 19 H 00
Mercredi	10 H 00 à 12 H 00
Vendredi	10 H 00 à 12 H 00
Samedi	10 H 00 à 12 H 00
Fermeture le samedi 16 août	

## Agenda

- ✓ **Samedi 28 Juin, 9h30**  
Fête de l'école
- ✓ **Samedi 6 Septembre 10h-12h**  
Journée des associations FR
- ✓ **Samedi 20 Septembre, 20h**  
Soirée costumée Foyer rural
- ✓ **Fin Septembre**  
réunions de quartiers
- ✓ **Dimanche 28 septembre, 16h30**  
Concert piano salle J Dréville
- ✓ **Lundi 29 Septembre, 10h30**  
Concert piano / scolaires
- ✓ **Samedi 20 Décembre, 10h**  
Spectacle de Noël

## TENNIS

### Renseignements

Laurence BÉRÉ, correspondante locale du club de Nesles, 07 81 99 57 12

Éric PORTE, référent tennis pour le conseil municipal, 06 84 78 99 65

vallan.tennis@gmail.com

### Tarifs / terrains Vallangoujard

< 18 ans 60 €/an 18-25 ans 65 €/an  
> 25 ans 95 €/an

Location d'un court à l'heure : 15 €

**Cours** : à partir du 22 septembre

### Stages cet été

- ✓ **du 7 au 10 juillet / enfants** :  
2h/jour (40 € les 4 jours)  
4h/jour (75 € les 4 jours)

### ✓ du 21 au 24 juillet

*enfants*  
1h30 / jour (30 € les 4 jours)  
3h/jour (55 € les 4 jours)  
*adultes*  
1h30/soirée (45 € les 4 soirées)

### ✓ du 25 au 29 août

*enfants*  
2h/jour (50 €), 4h/jour (95 €)  
*adultes*  
2h/soirée (75 € les 5 soirées)